RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

Docteurs Juniors : quelles opportunités pour les CPTS ?

15 octobre 2026

DOS / SDDGRHH / AST-PCC

MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

Liberté
Égalité
Fraternité

4ÈME ANNÉE DE MÉDECINE GÉNÉRALE

PRÉSENTATION DE LA RÉFORME
À DESTINATION DES FUTURS PRATICIENS MAÎTRES DE STAGE

MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

Liberté
Égalité
Fraternité

RAPPELS GÉNÉRAUX SUR LA RÉFORME

MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

Liberté
Égalité
Fraternité

Objectifs de la réforme

- **Renforcer la formation pratique et théorique** : l'objectif est d'aligner la durée de formation des médecins généralistes sur celle des autres spécialités médicales et de faciliter l'appréhension du futur exercice en médecine de ville.

- **Favoriser une autonomie progressive *via* le statut de Docteur Junior** : cette phase dite « de consolidation » permet de mettre l'étudiant en situation de responsabilité supervisée pour sécuriser la transition entre les études et l'installation professionnelle.

- **Améliorer l'accès aux soins** : la réforme ambitionne de favoriser l'installation en médecine de ville à l'issue de cette 4e année et de faire découvrir l'exercice coordonné, la pluriprofessionnalité et la pratique en zones sous-denses.

MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

Liberté
Égalité
Fraternité

Répartition des stages du DES de médecine générale

4ème année de médecine générale

PHASE SOCLE : 2 semestres

- Stage en médecine générale de niveau 1, auprès d'un PAMSU
- Stage en médecine d'urgence

PHASE D'APPRONDISSEMENT : 4 semestres

- Première partie de la phase d'approfondissement :
 - Stage en médecine polyvalente
 - Stage couplé en santé de la femme et de l'enfant, auprès un PAMSU ou dans un lieu hospitalier
- Seconde partie de la phase d'approfondissement :
 - Stage en médecine générale de niveau 2 ou SASPAS (stage ambulatoire en soins primaires en autonomie supervisée)
 - Stage libre

PHASE DE CONSOLIDATION : 2 semestres

- 2 stages en médecine générale de niveau 3, auprès d'un PAMSU pouvant être réalisés sur le même terrain de stage.
- Par dérogation, dans le cadre de son projet professionnel, un étudiant peut demander à accomplir un stage en secteur hospitalier ou en secteur extrahospitalier

MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES
Liberté
Égalité
Fraternité

Le Docteur junior de médecine générale

- **Le docteur junior en médecine générale (DJ-MG), titulaire du diplôme d'Etat de docteur en médecine**, exerce des fonctions de prévention, de diagnostic, de soins, avec pour objectif de parvenir progressivement à une pratique professionnelle autonome. Il suit sa formation sous le régime de l'autonomie supervisée.

- A l'instar de l'ensemble des docteurs juniors, le DJ-MG exerce ses fonctions **par délégation et sous la responsabilité du médecin dont il relève**. La supervision est assurée par un médecin auquel le docteur junior peut avoir recours à tout moment de son exercice.

- Il est **rattaché administrativement et financièrement à son CHU**, qui assure le versement de sa rémunération.

MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

Liberté
Égalité
Fraternité

Temps de travail

Les obligations de service du docteur junior sont de **dix demi-journées par semaine**, cette durée étant calculée en moyenne sur le trimestre.

Au sein de ces obligations de service :

- une demi-journée est consacrée au temps de formation universitaire pendant laquelle le DJ est sous la responsabilité du coordonnateur de sa spécialité ;

- une demi-journée est consacrée au temps personnel de consolidation de ses connaissances et compétences.

MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

Liberté
Égalité
Fraternité

Encadrement pédagogique

- Pour accueillir un DJ, le médecin doit être Praticien Agréé Maître de Stage des Universités (PAMSU) ou exercer au sein d'une structure de soins de ville agréée (centre de santé ou maison de santé pluriprofessionnelle). Il convient de **se faire connaître auprès du Département de Médecine Générale** (DMG) de rattachement afin d'engager les démarches administratives et de formation nécessaires.

- Les maîtres de stage s'engagent à assurer la supervision pédagogique du Docteur Junior **tout au long de son stage**.

- Au sein d'une même structure (maison de santé, centre de santé ou exercice regroupé), **plusieurs médecins peuvent encadrer et superviser un même DJ**.

MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

Liberté
Égalité
Fraternité

Une activité supervisée à vocation pédagogique

- Afin de garantir une vocation pédagogique, **l'activité des DJ-MG doit être suffisante mais également raisonnable**. L'agrément du terrain de stage donnera lieu à un réexamen lorsque l'activité d'un DJMG **dépasse 2 400 consultations en moyenne par semestre**.

- Lorsque les lieux d'exercice du DJ et du maître de stage ne sont pas dans les mêmes locaux, le terrain de stage devra être à **distance raisonnable et acceptable** du lieu d'exercice du maître de stage. Il est communément admis que ce délai ne dépasse pas 30 minutes de route.

- Un même médecin ne pourra **encadrer qu'au plus 2 étudiants**, tous niveaux de DES confondus (hors 2e cycle). Les conditions et les modalités de ce double encadrement sont définies dans le dossier d'agrément du PAMSU.

MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

Liberté
Égalité
Fraternité

Procédure d'appariement entre le DJ-MG et son PAMSU

- Le **choix de stage de DJ-MG se fait au niveau de la subdivision** et non pas de la région.
- Le PAMSU classe tous les étudiants qu'il reçoit entre 2 et 10 vœux, s'il reçoit plus de 10 vœux, il classe au moins 10 étudiants.
- A l'issue d'une procédure de choix de postes organisée par l'Université, les DJ-MG connaîtront leur **affectation au plus tard le 30 septembre 2026**, pour le semestre d'hiver **débutant le 1er novembre 2026**.

MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

Liberté
Égalité
Fraternité

Calendrier d'appariement des stages (avec 4e tour à la demande des acteurs)

	Choix des étudiants
	Choix des RTS
	Résultats de chaque tour
	Dernier tour

Septembre 2026

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
31	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

Liberté
Égalité
Fraternité

MODALITÉS DE RÉMUNÉRATION

DES PAMSU ACCUEILLANT DES DJ-MG EN STAGE AMBULATOIRE

MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

Liberté
Égalité
Fraternité

La rémunération du PAMSU pour l'accueil d'un DJMG

- Socle de rémunération des PAMSU sous forme d'honoraires (versés par l'UFR) :
 - **Honoraires pédagogiques** de 600 € bruts/mois de stage /étudiant
 - **Prime conditionnelle ZIP/ZAC/QPV** de 800 € bruts/mois de stage /étudiant
 - **Prime de supervision de la PDSA** de 400 € bruts/mois de stage /étudiant
 - **Perception des tickets modérateurs de l'activité réalisée par le DJMG**

Focus sur la perception des TM sur l'activité du DJMG :
- 1 200€ de TM encaissés = 211 consultations de DJMG par mois (sur la base de l'honoraire et du taux de prise en charge moyens constatés) ;
- 211 consultations / mois sont équivalentes à :
 - si stage sur 4 jours : 12,2 consultations par jour soit 1,5 par heure (sur 8h) ;
 - si stage sur 3 jours : 16,3 consultations par jour soit 2 par heure (sur 8h).

A titre d'exemple, si le DJ réalise environ 20 consultations par jour (soit 2,5/h), les sommes liées au ticket modérateur perçues par le PAMSU s'élèveront à près de 2 000 €.

MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

Liberté
Égalité
Fraternité

La rémunération du PAMSU pour l'accueil d'un DJMG

- Compensations de rémunération des PAMSU pour situations particulières :
 - **Compensation forfaitaire liée à un faible taux de ticket modérateur** (forte patientèle ALD/C2S/AME, régime local Alsace-Moselle)
 - 300€ /mois si la part des patients exonérés (sur la patientèle totale) est comprise entre 50% et 63%
 - 600€ / mois si cette part est > 63%
 - → Sur présentation du RIAP de l'année précédente

 - **Compensation forfaitaire du régime local Alsace-Moselle** (RLAM) : 550€/mois pour les PAMSU installés dans les 3 départements concernés

 - **Compensation en cas d'interruption totale non prévisible du stage du DJMG** (maladie, maternité…)
 - 1 200€ bruts/mois à partir d'un mois calendaire complet d'absence (non cumulable avec les honoraires pédagogiques), versés par l'ARS

MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

Liberté
Égalité
Fraternité

MODALITÉS DE RÉMUNÉRATION

DES DOCTEURS JUNIORS DE MÉDECINE GÉNÉRALE

MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

Liberté
Égalité
Fraternité

La rémunération du Docteur junior de médecine générale (DJ MG)

- Le DJMG effectue son **stage sous la supervision d'un PAMSU** (praticien agréé maître de stage des universités).
- Le **DJMG est rémunéré par le CHU** auquel il est rattaché. Sa rémunération se décompose de la façon suivante (montants bruts) :
 - des émoluments fixes : 2 375 € par mois ;
 - une prime forfaitaire d'activité : 500 € par semestre dès lors qu'au moins 200 consultations ou actes sont réalisés en moyenne par mois ;
 - une indemnité forfaitaire pour les stages accomplis en ZIP : 1 000 € par mois.

Les DJMG peuvent bénéficier par ailleurs du **régime indemnitaire de droit commun des DJ**, notamment **:**

- Prime d'autonomie supervisée de 5 000€ bruts annuelle
- Indemnités forfaitaires de transport et d'hébergement (sauf en cas de perception de la prime ZIP)

MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

Liberté
Égalité
Fraternité

La rémunération du Docteur junior de médecine générale (DJ MG)

- Les montants liés aux émoluments et au régime indemnitaire (hors prime forfaitaire à l'activité) sont versés mensuellement, pour chaque mois de stage ambulatoire, au DJ par son CHU de rattachement.

- La **prime forfaitaire d'activité** est versée en une fois, à l'issue du stage, par le CHU de rattachement au DJ si son activité a dépassé le seuil de bénéfice.

MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

Liberté
Égalité
Fraternité

La facturation de l'activité réalisée par le DJMG

- Facturation de l'activité réalisée (consultations et actes techniques) selon les règles et **tarifs fixés par la convention médicale et à tarifs opposables** (sans dépassement possible)
- Application obligatoire du **tiers payant sur la part base** (prise en charge par l'assurance maladie obligatoire) – cette part AMO est retenue par l'Assurance maladie (non versée).
- La **collecte du ticket modérateur (TM) est réalisée auprès du patient par le DJMG pour le compte du PAMSU** ou de la structure agréée
 - si paiement par CB, le compte du PAMSU est crédité
 - si règlement en espèces, les sommes correspondants sont reversées par le DJMG au PAMSU)

- *NB1 : En cas de tiers-payant intégral pratiqué par la structure ou le PAMSU, versement de la part complémentaire par l'organisme complémentaire directement sur le compte de la structure agréée ou du PAMSU.*
- *NB2 : La rémunération du DJMG n'est pas issue de la facturation de l'activité qu'il réalise, elle est versée par le CHU.*

MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

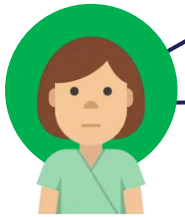
Liberté
Égalité
Fraternité

La rémunération de la PDSA

- **Activité de régulation**
 - 50 € bruts/heure de régulation, versés par le CHU
 - sous réserve d'avoir réalisé une formation préalable à la régulation

- **Activité d'effection en PDSA**
 - Inscription de la participation auprès de l'Ordre départemental, un PAMSU étant toujours joignable en supervision à distance (téléphone)
 - au cabinet du PAMSU ou dans un lieu fixe de consultation
 - au tarif de la garde de docteur junior (versée par le CHU) :
 - 422,03€ pour 12h, tous les jours de 20 heures à 8 heures et les dimanches et jours fériés de 8 heures à 20 heures ;
 - 211,01€ pour les débuts de soirée jusqu'à minuit et les samedis de 12h à 20h.

Schéma de rémunération DJMG/PAMSU



Patient



Assurance Maladie

Part AMO retenue par l'Assurance Maladie (non versée)

Ticket modérateur (TM) payé par le patient

DJMG



Collecte du TM par le DJMG pour le compte du PAMSU

Reversement au PAMSU des TM perçus par le DJMG



PAMSU/structure agréée

Honoraires du PAMSU

- **Tickets modérateurs** de l'activité réalisée par le DJMG
- **Honoraires pédagogiques** 600€ bruts/mois/étudiant
- **Prime conditionnelle (ZIP/ZAC/QPV)** 800€ bruts /mois/étudiant
- **Supervision PDSA** 400€ bruts /mois/étudiant

Informations d'activité pour la prime d'activité du DJ

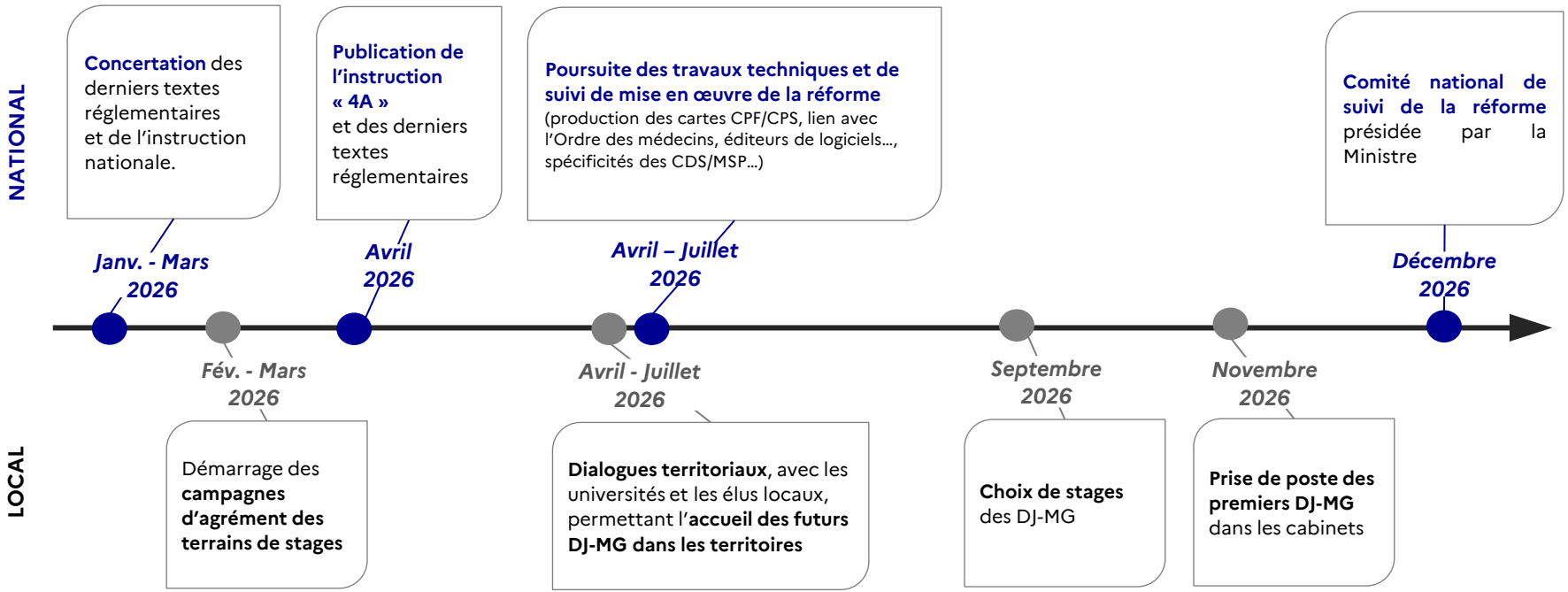


CHU de rattachement

SALAIRE DU DJMG

- **Emoluments** 2 375€ /mois
- **Prime d'autonomie supervisée** 5000 euros /an
- **Indemnité ZIP** 1 000€ /mois
- **Prime activité** (> 200 actes/mois) 500€ / semestre
- **Activité de PDSA** (régulation 50€/h ; effection : garde DJ)

Calendrier de la réforme



Pour les CPTS

RAPPEL, objectif de la réforme ➔ **Améliorer l'accès aux soins** : la réforme ambitionne de favoriser l'installation en médecine de ville à l'issue de cette 4e année et de faire découvrir l'exercice coordonné, la pluriprofessionnalité et la pratique en zones sous-denses.

2026 : 203 DJ vont exercer dans les Hauts de France à compter de novembre 2026

→ Couvre 62 CPTS

→ 6 DJ sur des zones atones

Pour les CPTS : Une opportunité pour l'accès aux soins et pour attirer les médecins de demain…

Un renfort médical temporaire

Pour les cabinets, CS et MSP, cela représente :

- davantage de consultations disponibles
- une amélioration de l'accès aux soins
- un renforcement des équipes de soins primaires

Un levier pour l'installation

Un médecin qui passe un an dans un territoire :

- découvre les acteurs locaux
- développe sa patientèle
- s'intègre dans les réseaux professionnels
- peut être davantage enclin à s'installer ensuite sur place

Une opportunité…

- de faire connaître l'exercice coordonné
- de renforcer les liens avec les futurs médecins
- de favoriser les installations futures sur le territoire
- de valoriser les actions de la CPTS.

Docteurs juniors, pas de « simples stagiaires »,

mais comme de potentiels futurs médecins installés sur le territoire

… à condition d'organiser dès aujourd'hui leur accueil et leur intégration dans les dynamiques territoriales

Les CPTS → facilitatrice de l'intégration pour ces futurs médecins et outil d'ancrage territorial des futurs généralistes

- Articulation Ville-Hôpital
- Connaissance des parcours de soins
- Organisation des soins non programmés
- Diffusion des priorités de santé
- Coordination pluriprofessionnelle et multisectorielle

… à condition d'organiser dès aujourd'hui leur accueil et leur intégration dans les dynamiques territoriales

➔ **Plusieurs possibilités d'actions :**

Construire un parcours d'intégration territorial et faire découvrir qu'il existe un exercice coordonné structuré

- présentation du territoire
- rencontre avec les professionnels de santé
- découverte des établissements sanitaires et médico-sociaux
- participation aux groupes de travail de la CPTS
- rencontres avec les élus locaux
- information sur les aides à l'installation

Valoriser l'exercice coordonné et montrer au DJ :

- Le projet de santé du territoire
- les avantages du travail pluriprofessionnel
- les outils de coordination existants
- les protocoles territoriaux

Associer les docteurs juniors aux missions de la CPTS

La journée territoriale : une 4ème journée « hors cabinet »

Objectifs:

→ Développer un projet professionnel en lien avec son futur mode d'exercice.

→ Comprendre concrètement l'écosystème territorial dans lequel il exercer

Pour une CPTS, cela pourrait se traduire par :

- La participation à la coordination territoriale
- Le Montage de projet
- L'implication dans l'organisation des soins non programmés
- Le renforcement des liens Ville-Hôpital, la création de partenariats
- La participation concrète au montage d'actions de prévention ou d'aller-vers
- Le travail sur les parcours complexes (personnes âgées, santé mentale, cancer, etc.).

La journée territoriale : une 4ème journée « hors cabinet »

Comment prévoyez vous d'accueillir vos docteurs juniors ?

Avez-vous identifié des projets à leur confier?

Avez-vous prévu des actions pour favoriser l'installation à l'issue de la 4e année ?